

tances. Il comprend en effet que le parti tory n'a plus l'espoir de voir la sanction royale refusée au bill d'indemnité. Mais en revanche, il s'aperçoit bien que l'Angleterre vient de reconnaître par ses ministres notre aptitude à conduire nous-mêmes nos propres affaires. Aussi après avoir donné quelques légers coups de griffes (pardon de l'expression) aux ministres Anglais, le Transcript prend bravement son parti. Il cesse de voir l'intérêt personnel des tories, pour ne plus voir que l'intérêt général du pays. "L'Angleterre, dit-il, ne méconnaît pas l'importance de ses colonies, mais elle sait que ce serait inutile pour elle de tenter de les gouverner quand elles ont acquis leur force virile, comme le Canada. Nous devrions nous souvenir de cela. Ce sont des vérités propres à faire disparaître bien des préjugés, et à jeter de la lumière sur la vraie nature de nos liaisons avec l'Angleterre. Nous pouvons recourir à elle pour être protégés au dehors, mais nous devons conduire nous-mêmes nos affaires intérieures. Plus cette vérité sera connue le mieux ce sera. Quelque mauvais que soit le paiement des pertes pour le rebelle, nous pensons qu'il serait mieux de payer vingt fois des pertes de rébellion que d'avoir ce que l'on appelle par forme une constitution libre, diminuée et restreinte chaque fois qu'une mesure odieuse à la minorité vient à passer. Aucun gouvernement constitutionnel ne saurait exister avec de pareilles conditions, et le despotisme le plus parfait et le moins déguisé serait préférable." Le Transcript finit par concilier aux tories d'attendre; il espère les voir bientôt au pouvoir pour rendre aux libéraux tout le mal qu'ils font (!) aux tories.

Il y a comme l'on voit un peu d'amélioration dans le langage du Transcript, nous l'en félicitons. Car chaque fois qu'il veut être calme, on s'aperçoit, comme dans cette occasion, qu'il revient aux grands principes, et qu'il se souvient du proverbe bien connu: "Pour corriger, ne détruisez pas."

Résolutions qui doivent être proposées par l'Honorable M. La Fontaine, dans un comité général, le 17 avril, 1849.

Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, est un sujet d'ordre public dont il est du devoir de la législature provinciale de s'occuper, plus particulièrement depuis que cette question a attiré l'attention publique à un haut degré; qu'il importe en conséquence d'effectuer, à une époque aussi rapprochée que possible, la conversion de cette tenure en une tenure libre, en protégeant et réglant équitablement tous les intérêts concernés.—Résolu.—Comme l'opinion de ce comité, que cette commutation de tenure ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une indemnité suffisante en faveur de tous ceux dont les justes droits sont lésés en l'effectuant.—Résolu.—Que les précédentes résolutions soient référées à un comité spécial de membres, pour faire rapport des divers moyens suggérés jusqu'ici pour parvenir à la dite commutation, ainsi que de ses propres opinions et observations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de tems à autre; et que MM. — et le motier composent de dit comité.

CHRONIQUE GENERALE.

Samedi dernier, après un très-long et très-habile discours de la part de l'hon. M. Hincks et ceux de plusieurs autres honorables membres, la Chambre a adopté la première résolution au sujet du tarif.

Lundi, sur motion de M. Chauveau, le bill pour permettre aux dames de l'Hôpital-Général de Québec d'augmenter le capital de leurs propriétés foncières a été lu une seconde fois. M. Chauveau a pris occasion de quelques remarques de M. Boulton de Norfolk pour donner au sujet des Sœurs de l'Hôpital quelques renseignements qu'il a en la bonté de nous communiquer. Il appert par-là que les revenus annuels de ces bonnes Sœurs ne sont que de £1260; les Sœurs sont au nombre de 66; elles n'exigent que £16 pour l'enseignement. Le Dr. Nelson a pris ensuite la parole, et, quoique protestant, il a fait l'éloge des communautés religieuses, et adressé quelques sévères, mais justes reproches à quelques honorables membres qui se seraient permis des réflexions inconvenantes au sujet des maisons religieuses. L'hon. M. Boulton a succédé à M. Nelson, et a aussi parlé favorablement des communautés religieuses, exprimant néanmoins ses répugnances à voter des sommes trop étendues pour de semblables institutions. Enfin M. Wilson (protestant), après avoir reproché à M. Boulton de parler de choses qu'il ne connaît nullement, a dit qu'il voterait avec plaisir pour la seconde lecture de ce bill, parce qu'il le croyait juste, et qu'ayant été témoin de la conduite si belle des religieuses pendant le typhus de l'an dernier, il avait bien compris que ces bonnes Sœurs ne travaillent pas pour s'enrichir, mais qu'elles ont un but plus élevé. — De semblables réclamations de la part de membres protestants font certainement l'éloge des communautés religieuses, en même temps qu'elles honorent ceux qui les font.

Mercredi soir, la Chambre s'est constituée en comité général sur les résolutions suivantes que le comité a adoptées à l'unanimité, après de longs et intéressants débats:

"M. Hincks propose qu'il soit résolu, comme étant l'opinion de ce comité:—1. Que de notre temps, les moyens de communication rapide et facile par les chemins de fer, entre les principaux centres de population et de commerce de tout pays et ses parties les plus reculées, sont devenus non seulement avantageux, mais encore essentiels à son avancement et à sa prospérité.—2. Que, quoiqu'il en soit à cet égard dans les pays bien établis, peuplés et riches, l'expérience a fait voir que dans les pays nouveaux et peu peuplés et dans lesquels les capitaux sont rares, l'assistance du gouvernement est nécessaire et peut être accordée avec sûreté pour la construction de lignes de chemin de fer d'une étendue considérable; et que le meilleur moyen d'accorder cette assistance, est de donner aux compagnies qui entreprennent la construction de chemins de fer d'une certaine longueur, après avoir été incorporées par la législature et par conséquent avec son approbation, l'avantage de la garantie du gouvernement, moyennant des conditions et des restrictions convenables, pour les emprunts faits par ces compagnies pour les mettre en état de compléter leur entreprise.—3. Qu'il est expédient d'accorder la garantie de cette province pour les intérêts des emprunts qui seront faits par toute compagnie incorporée, pour construire une ligne de chemin de fer d'au moins soixante-et-quinze milles de longueur, sous les conditions suivantes:—Que le taux de l'intérêt garanti n'excedera pas six pour cent par année—que la somme sur laquelle l'intérêt sera ainsi garanti ne sera pas plus considérable que celle qui aura été dépensée par la compagnie avant que la garantie soit donnée; et sera suffisante pour compléter son chemin convenablement et à la satisfaction des commissaires des travaux publics, pourvu toujours, que cette garantie ne sera donnée à aucune compagnie avant que la moitié de la ligne entière du chemin n'ait été complétée—que le paiement des intérêts garantis par le gouvernement sera la première charge sur les péages et profits de la compagnie, et qu'il ne sera déclaré aucun dividende tant qu'il restera à payer quelque partie des dits intérêts; et que tant qu'il restera à payer quelque partie du principal dont les intérêts sont garantis par le gouvernement, il ne sera payé aux actionnaires aucun dividende excédant six pour cent par année;—que tout le surplus de profits, après ce dividende payé, servira à former un fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette; et les intérêts seront garantis comme susdit,—et que la province aura la première hypothèque et privilège sur le chemin, les péages et les biens de la compagnie pour toute somme payée ou garantie par le gouvernement.—4. Que, moyennant l'accomplissement des conditions mentionnées dans les résolutions précédentes, il est expédient que cette garantie soit accordée à tels autres termes et conditions que le gouverneur en conseil jugera nécessaires, et dont sera convenue la compagnie demandant: cette garantie, étant bien entendu qu'aucune disposition que la législature pourrait faire par la suite pour faire observer ces termes et conditions, ou pour faire valoir l'hypothèque privilégiée de la province sur le chemin, les péages et les biens de la compagnie, ou pour mettre la province à l'abri des pertes qui pourraient résulter pour elle de cette garantie, ne sera considérée comme une infraction des droits de la compagnie.—5. Que si le gouvernement de sa majesté entreprend la construction du chemin de fer entre Halifax et Québec, comme grand ouvrage national, destiné à relier ensemble les différentes parties de l'empire britannique sur le continent de l'Amérique du Nord, et à faciliter l'adoption d'un système étendu, salubre et efficace d'émigration et de colonisation, soit directement ou par le moyen d'une compagnie particulière—il est juste que le Canada fournisse l'assistance que ses moyens lui permettent de donner, et entreprenne de payer annuellement, à mesure que l'ouvrage avancera, une somme n'excedant pas vingt mille livres sterling, pour combler le déficit, (s'il en existe) que présenterait le revenu du chemin de fer pour le paiement des intérêts de la somme dépensée pour le construire, et placer à la disposition du gouvernement impérial toutes les terres non concédées de la province situées sur la ligne du chemin de fer, jusqu'à la limite de dix milles de chaque côté, et de plus se fasse fort d'obtenir, payer et mettre à la disposition du gouvernement impérial, tous les terrains nécessaires dans la province pour la ligne du chemin de fer et pour des stations et des termini convenables."

M. Chauveau, dans sa 31e correspondance au Canadien de Québec, dit: "Les journaux, et particulièrement le Pilot, trouvent dégoûtante la discussion qui a eu lieu sur cette question (le salaire des membres). Ils n'ont peut-être pas tort; mais le Pilot aurait meilleure grâce à faire du bunkum en faveur des ministres et aux dépens de leurs partisans, si les premiers n'avaient pas eux-mêmes voté contre la proposition de M. Lyons." Ce dernier proviso est incorrect. Lorsque la proposition de M. Lyons a été mise aux voix, M. Lyons avec 8 autres membres se levèrent en faveur; on ne prit pas leurs noms, et on ne fit pas lever les opposants. Qui dit à M. Chauveau que les ministres eussent voté du tout sur cette question? Et d'ailleurs, parce qu'ils sont ministres, est-ce qu'ils ont moins droit à une indemnité comme représentants?

M. Christie, en parlant du gouvernement Responsable, disait lundi dernier: "C'est un système tout à fait désirable à celui qui existait précédemment bien qu'il soit susceptible de grandes améliorations." C'est toujours un aveu.

Le Pilot dit que, jusqu'au 11 courant exclusivement, il a été introduit dans notre parlement 250 bills dont 22 dans le Conseil Législatif. De ces 250 Bills, 1 a été introduit par forme, 2 ont reçu la sanction royale, 42 sont passés et n'attendent plus que la sanction de la couronne, 14 sont passés au Conseil seul, 23 par l'Assemblée Législative seule, 18 ont été perdus ou retirés, 149 sont encore devant la Chambre.

L'Avenir annonce à ses lecteurs que sur la question du salaire des membres du parlement, M. Cartier a proposé que 10 chelins fussent accordés par jour, que M. Papineau et quelques autres proposaient 15 chelins, mais que la majorité a décidé que ce serait 20 chelins. L'Avenir n'a pas la bonne foi de dire que c'est le ministère et non pas M. Papineau qui proposait 15 chelins; c'est ce que L'Avenir appelle sans doute un tour de force, une ruse. Pour notre part, nous appelons cela un acte d'insigne déloyauté.

M. Logan, géologue provincial, a fait à Lord Elgin le rapport annuel de ses explorations géologiques; ce rapport vient d'être imprimé par ordre de l'Assemblée Législative. M. Logan a exploré cette année le rivage septentrional du Lac Huron, où se trouve d'importantes mines de cuivre.

Hier, des bateaux ont traversé entre Montréal et Laprairie, et ont apporté en cette ville des boîtes d'orange et de citrons venant de Whitehall par St. Jean.

Le fleuve est libre jusqu'à un peu au dessous de la ville de Trois-Rivières; nous ne pensons pas avoir de steamers de Québec avant la semaine prochaine.

Dimanche dernier, Mgr. l'évêque de Montréal a conféré l'ordre sacré du sous-diaconat à M. E. Therrien. Le même jour, Mgr. Gaulin conféra à l'Assemblée le même ordre à M. L. Prévost, et à M. F. Rochette.

Hier, au conseil législatif, l'hon. M. McKay a présenté ses résolutions pour la dissolution du conseil, etc., Après quelques débats sans importance, elles ont été négatives, M. McKay votant seul dans l'affirmative.

Il a été décidé, hier soir, sur motion de l'hon. M. Baldwin, qu'à dater de lundi, la chambre siégerait le matin à 10 heures, pour expédier les affaires de routine qui ne seraient pas opposées.

La chambre a reçu (hier) le rapport des résolutions au sujet de la garantie à accorder aux chemins de fer, et l'hon. M. Hincks a alors introduit un bill basé sur ces résolutions.

Le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette a été lu hier soir pour la seconde fois.

Le Spectator d'Hamilton dit que, durant le prochain saison, le Britannia, le Dawn, le Commerce, l'Ottawa, le Free Trader, le Comet et l'Ireland voyageront entre Hamilton et Montréal. Ce sont tous des steamers qui seront employés au transport des marchandises et des produits.

La chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick vient de passer un Bill qui fixe à £700 le salaire du juge en chef et à £600 ceux des juges puisnés. Y a-t-il dans la monde une autre chambre d'assemblée qui fera des économies semblables? C'est ce que nous verrons.

Le New-York Herald, qui a les nouvelles jusqu'au moment du steamer d'Europe, dit que le 23 mars le bruit d'une crise ministérielle courrait fortement à Londres.

Le Père Mathieu a dû s'embarquer pour New-York le 7 du courant.

Aux dernières dates, on craignait beaucoup qu'il n'eût été une insurrection formidable à Madrid. Les troupes étaient sous les armes.

Le numéro d'avril de la Version Anglaise du Journal d'Agriculture vient de paraître et nous est parvenu. Il contient un grand nombre d'articles éditoriaux, de correspondances, d'extraits des meilleurs ouvrages, etc. En un mot, ce journal mérite de plus en plus l'encouragement de tous les agriculteurs et autres personnes qui entendent la langue anglaise.

La lettre de Mgr. l'évêque de Montréal nous est parvenue trop tard pour le numéro de ce jour; nous la publierons mardi.

M. L. A., votre lettre est reçue; nous allons y voir.

Plusieurs articles de polémique et autres sont remis pour faire place aux nouvelles étrangères.

AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Messieurs, Il est des circonstances où le silence peut être considéré comme un acte de déloyauté, et compromettre ceux qui par état doivent le rompre en temps opportun. Ainsi dans les discussions actuelles qui surgissent entre des individus, tous voilés sous le manteau de l'anonyme, au sujet du bill des écoles, je dois élever la voix et vous parler avec autant de franchise que de cordialité. Je me flatte que je serai compris. J'ai lu avec peine une correspondance dans la Minerve, signée: Un instituteur de la rivière Chamilly; puis une autre sur l'Avenir signée Un Canadien. Je dois avouer que le style et les pensées décelent plus d'amour propre que de modestie dans les auteurs de ces correspondances: correspondances qui ne seraient propres qu'à déverser le ridicule et le mépris sur le corps entier des instituteurs; correspondances qui, sous le manteau de l'anonyme, lancent des traits injurieux, assez peu mérités, sur les commissaires d'écoles en général et plus particulièrement sur le surintendant de l'éducation dont la vie entière s'identifie avec la cause sacrée qu'il soutient et par goût et par devoir; correspondances qui ne font qu'ajouter aux discordes sociales tout ou tard préjudiciables au bien être général individuel du peuple dont l'union fait nécessairement la force.

Le Canadien accuse le rapport du surintendant de fausseté dans tout son contenu. Or, comment se fait-il que le même rapport, fruit de l'expérience du surintendant dans la marche progressive de l'éducation, ait été nemine disidente approuvé dans tous ses paragraphes, à notre dernière assemblée semi-annuelle? Qui alors a élevé la voix contre, et osé dire que les longs et interminables écrits et rapports de M. le surintendant ont l'effet d'endormir et de faire croire que tout va bien, parce que l'on sait que c'est faux?—Pas un.—Qui a osé dire que le bon peuple restait à explorer avec un bill d'éducation?—Pas un.—Qui a osé dire qu'il faudrait aux instituteurs une fournée de surintendants, sous le prétexte, pas même spécieux, que le surintendant, (je crois exprimer sa pensée quoiqu'il la rende très-mal) aurait peut-être trop de besogne?—Pas un. Au contraire; tous les instituteurs présents ont été unanimes à se prononcer sur l'énergie, la capacité reconnue, l'accomplissement des devoirs du surintendant.

Qui a osé dire que les commissaires étaient tous des ignorants?—Aucun.—Depuis l'acte de 1829, que par mon état je suis sous le contrôle de syndics, visiteurs ou commissaires d'école, je dois le dire, c'est un hommage à la vérité, à part quelques petits préjugés de circonstances, quelques intérêts froissés, car enfin il y a de l'humanité chez tous les hommes, la masse des commissaires, depuis donc plus de vingt ans, a su me rendre justice; et si aujourd'hui, je porte un titre qui m'est honorable, celui de membre du bureau de l'éducation, charge dont je m'acquitterai de tout mon pouvoir dans l'intérêt des instituteurs, c'est à la recommandation des commissaires qui ont surveillé mon école. Que l'instituteur remplisse ses devoirs, et les commissaires les plus ignorants comprendront fort bien, au progrès des élèves, la nécessité de le récompenser selon son mérite. La seule discussion y a roulé sur les examens que devaient subir les maîtres et maîtresses d'école sans exception aucune. Sur ce sujet, quatre ont élevé la voix pour prouver l'inconvenance d'exiger un examen devant un bureau public, de timides personnes du sexe; et ce qui blessait tout à la fois et leur modestie et le respect dû aux convenances sociales.

Quels sont donc les deux ou trois instituteurs qui, sur les journaux, se targuent d'une capacité toute démagogique et méritent véritablement les titres assez peu flatteurs dont les honore S. de C. ? S'ils veulent lancer de nouveaux écrits, censures, critiques, manifestes, j'ignore quel nom leur donner, qu'ils apposent loyalement leurs noms au bas de leurs correspondances, et en assumant la responsabilité. Alors l'association des instituteurs du district de Montréal, les commissaires, les jugera! Tous en appuyant sur les mots "instituteurs du district de Montréal," je suis bien aise d'informer le public que nous ne nous sommes aucunement ligés avec ceux du district de Québec, dans leurs résolutions présentées à la chambre. Si nos cervelleurs n'appartiennent pas à notre association, je les désavoue comme inhabiles à instruire la jeunesse, tout en donnant ce petit avis aux commissaires d'écoles: "Faites prompte justice de ces pédagogues en les conduisant au sol creux du tambour dans certaines localités où des commissaires instruits comme la belle et bonne grue, les déchireront à belles dents."

Messieurs, je ne veux certes point contrôler votre pensée, elle est libre; ce que je désire, ce que j'ai droit d'exi-

ger comme votre président; c'est qu'elle soit juste, honnête et véridique!

Longueuil, 8 avril 1849.

F. X. VALADE; P. A. I. D. M.

DE TOUT UN PEU.

INCENDIE.—Mercredi soir, vers 11 heures et demi, le feu s'est déclaré dans les moulins à sries de MM. Ostell et Footner, sur la rue Craig, près du marché à foin. Les flammes ont consumé ces moulins, ainsi que deux à trois maisons en bois avec une grande quantité de planches et autres bois.

LAC CHAMPLAIN.—Le Steamer "Whitehall" est arrivé avant-hier matin à St. Jean. La navigation est ainsi libre sur tout le lac.

M. PAPIEAU.—M. Papineau termine par une tirade en faveur d'une ére de liberté, d'égalité, de fraternité où ne nous laissera rien à envier à nos HÉBREUX voisins. M. Papineau a bien mauvaise grâce à se plaindre du degré de liberté dont on jouit en Canada. Que M. Papineau jette un regard sur son passé et son présent, et qu'il dise si dans aucun pays même dans les États-Unis, il aurait dit et fait impunément tout ce qu'il a dit et fait en Canada? Ami de la Religion et de la Patrie.

BULLETIN COMMERCIAL.—Les grains de semence sont en assez grande réquisition en ce district, vu que chaque cultivateur veut semer plus que l'an dernier. Cette noble ambition des cultivateurs du district de Québec les porte à faire des achats considérables de grains, blé et pois qui, nous dit-on, sont à bas prix dans les districts supérieurs. Nous apprenons que les céréales, en général, ont souffert du froid au Nouveau-Brunswick, dans le district de Gaspé et au Cap-Breton; et que par suite les grains de semence sont fort recherchés, surtout ceux de bonne qualité.—Les prix des céréales, en Europe, sont satisfaisants. Si l'on considère qu'ils valent le prix ordinaire, on ne doit pas omettre que les prix de transport sont de beaucoup diminués depuis un an ou deux—c'est-à-dire que les prix sont en hausse. Le prochain paquebot va nous apporter des nouvelles encore plus importantes en ce sens, vu que les semailles étant faites dans la Grande-Bretagne et sur le continent, le peuple est en recherche de victuailles.—C'est sur ces raisonnements que les marchands de grains font de grands achats. Espérons que leur spéculation ne sera pas infructueuse, et qu'ils pourront suffire à la louable avidité de nos bons cultivateurs. Ces derniers apprendront sans doute avec plaisir que le blé, l'orge et les pois se maintiennent à des prix fort modiques dans les districts de Montréal et des Trois-Rivières. Communiqué au J. de Québec.

BALTIMORE.—Au mois de mai prochain, il doit se tenir à Baltimore un concile provincial. S. G. Paretch, évêque de Baltimore vient d'ordonner des prières pour demander à Dieu de bénir cette réunion de l'épiscopat, pour honorer la glorieuse mère de Dieu, et enfin implorer la divine miséricorde en faveur de S. J. Pie IX.

AMÉRIQUE ESPAGNOLE.—Le Freeman's Journal de N. Y. nous apprend que la législature de Jalisso vient de voter une somme de \$4000 pour le Pape.

LOIS DE NAVIGATION.—Le Waller and Smith's European Times paraît craindre que le bill pour la modification des lois de navigation ne puisse pas passer, malgré la majorité de 56 voix qu'il y a eu pour sa seconde lecture.

L'IRLANDE.—L'Irlande est très-agitée, dans ce moment-ci au sujet des mesures que le parlement se propose de passer à son égard. Les deux chambres et les ministres ne cessent de recevoir des pétitions qui sont des plus injurieuses et des plus menaçantes.

INDE ANGLAISE.—Les nouvelles de l'Inde portent que Lord Gough fortifie son camp. On disait que Sher Singh avait reçu un grand renfort d'Afghans, et que ces Afghans sont commandés par trois Européens, ci-devant soldats du 4e régiment anglais, et qui sont restés à Caboul où ils se sont faits mahométans.

ILES IONIENNES.—Aux dernières dates, on disait à Londres que Lord Seaton (Sir John Colborne) allait être remplacé dans le gouvernement des Iles Ioniennes par Sir George Napier.

LIBERTÉ RELIGIEUSE EN ANGLETERRE.—Le Rév. J. Shore, ministre ci-devant anglican, mais maintenant ministre dissident, vient d'être arrêté et emprisonné en Angleterre, parce qu'il a prêché dans une Église dissidente!

UN SOLDAT.—William Rankin, soldat du 53e régiment, vient de se marier en Angleterre avec une demoiselle Mae Laurin qui a une fortune de £15,000!

NEW-YORK.—La législature de l'état de New-York vient de décider que le latin ne serait plus employé dans les procédures de cours. Pauvre latin, tu es donc bien difficile à apprendre.

MARIAGE.

A Glasgow, le 23 janvier, Robert Strang Robertson, Eccl., fils de Hugh Robertson, Eccl., ci-devant de Montréal, a épousé Fanny Ann, la plus jeune des filles de feu Francis George Burrige, Eccl., de Belléside, Kent.

DÉCÈS.

A Québec, le 9. Anne, âgée de 90 ans et 3 mois, fille aînée de Thomas Austin Young, écuyer, après une maladie de 6 mois qu'elle a soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne.

A Montréal, le 10 du courant, Édouard Pascal de Sailland, enfant de E. Dénéchaud, Eccl., âgé de 6 m.

TEMPÉRANCE.

UNE Assemblée Générale des Membres de la Société de Tempérance, tant anciens que nouveaux, aura lieu VENDREDI prochain, le 13 Avril courant, à 7 h du soir, dans la grande salle du Maréchal Boursseau, à l'effet de voter une adresse de remerciements et de reconnaissance au Révérend Père CHATELAIN, et pour le féliciter des résultats de ses prédications. Plusieurs Messieurs tant Ecclésiastiques que laïques prendront la parole à cette occasion. Montréal, 13 avril, 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISATEUR DE LA CAUSE LIBÉRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.